

## Règlement La Pontivyenne 2019



### Article 1 :

L'association La Pontivyenne organise une randonnée pédestre femme/homme/enfant de 6 kms (marche-course) sur la commune de PONTIVY le dimanche 12 mai 2019

### Article 2 :

Le départ s'effectuera quai des Récollets (derrière le Palais des Congrès)

L'arrivée s'effectue au même endroit.

De 7h30 à 9h30 : distribution des dossards et des T-shirts aux couleurs de la manifestation.

9h45 : échauffement collectif marcheurs et coureurs

- 10h00 : départ de la course - 10h05 : départ de la marche

La course est exclusivement réservée aux participants dûment inscrits, les accompagnateurs sont interdits sur le parcours pendant le temps de course.

### Article 3 :

Les inscriptions s'effectuent selon les conditions suivantes :

- **Par courrier,**

Bulletin (téléchargeable sur [www.lapontivyenne.fr](http://www.lapontivyenne.fr)) à renvoyer à :

MARCHE COURSE La Pontivyenne 7 rue Jeanne d'Arc 56300 PONTIVY

- **Par internet,**

KIKEGO : <https://www.klikego.com/.../course-a-pied-run.../1489304461198-2>

ou

EVENT IZIR : <https://event.izir.fr/event/5aa11a78070ec60020fb67b4>

- **Sur place :**

Stand d'inscription Palais des Congrès à partir de 8h00 et jusqu'à 9h30 le dimanche 12 mai 2019

**Tarifs d'inscription :**

Par Courrier et par internet : 8€ Sur Place : 9€

Payant à partir de 13 ans.

Aucun remboursement n'est effectué en cas d'absence.

### Article 4 :

La course étant ouverte aux licenciés comme aux non licenciés, il n'est pas obligatoire de remettre un certificat médical. Il est cependant fortement recommandé. La marche course est ouverte aux personnes de plus de 13 ans. Les mineurs devront obligatoirement remettre une autorisation parentale. Sans présentation de ce document, les participants mineurs ne pourront pas prendre le départ de la course. Ils restent sous la responsabilité de leurs parents.

#### **Article 5 :**

Les personnes participent à l'évènement sous leur propre et exclusive responsabilité en cas de vol(s), perte(s), ou détérioration(s) d'objets, comme en cas d'accident ou défaillance consécutifs à un mauvais état de santé, ou encore en cas de non-respect du Code de la Route ou du présent règlement.

#### **Article 6 :**

L'association La Pontivyenne dans le cadre de cette manifestation pédestre, a contracté une assurance couvrant les risques de responsabilité civile des organisateurs, des bénévoles et des participants.

#### **Article 7 :**

Des dossards seront distribués aux participants. Les dossards seront à retirer exclusivement le jour de la course au point d'accueil de l'organisation. La Pontivyenne ne pourra fournir de dossard au delà du 1500ème inscrit. Le dossard sert à l'identification du participant, mais en aucun cas à n'établir un classement, l'évènement étant sans enjeu sportif.

#### **Article 8 :**

Seules les inscriptions payantes pourront bénéficier de ce tee-shirt offert. Pour les participants de moins de 13 ans et les personnes qui le souhaitent, les tee-shirts seront proposés à la vente sur place pour la somme de (attente de confirmation) 9€.

#### **Article 9 :**

Le temps de course maximum est de 1h30 pour effectuer le parcours. La marche-course LA PONTIVYENNE étant exclusivement réservée aux participants dûment inscrits, les accompagnateurs sont interdits sur le parcours pendant le temps de course. Pour des raisons de sécurité, les deux roues, les rollers, ... sont interdits sur le parcours.. Chaque participant s'engage à ne pas gêner les coureurs et à bien serrer à droite de la voie.

#### **Article 10 :**

La course ne fera en aucun cas l'objet d'un chronométrage ni d'un classement. Aucune publication de classement ou de résultat ne suivra la manifestation.

#### **Article 11 :**

Un directeur de course est nommé par l'organisateur pour cette manifestation. Il a tout pouvoir de décision et celle-ci sera sans appel. En particulier, en cas de force majeure il sera autorisé à annuler l'évènement au dernier moment comme

de l'arrêter au cours de son déroulement. A quelque titre que ce soit, il ne sera procédé dans ce cas à un quelconque remboursement de frais d'engagement.

**Article 12 :**

Un reportage photo sera effectué dans le cadre de cette manifestation.

L'inscription à la marche-course LA PONTIVYENNE implique obligatoirement que le participant donne son accord à l'organisateur et aux médias pour utiliser son nom et son image pour tout cliché ou toute vidéo, qui servira à la promotion de La Pontivyenne sous toutes ses formes (films, vidéos, photos, internet, etc...). Toute inscription implique également que la personne autorise « La Pontivyenne » à conserver les données personnelles dans un fichier informatique. Ces données ne seront pas cédées à tout autre organisme.

**Article 13 :** Toute inscription à la marche-course LA PONTIVYENNE vaut adhésion expresse au présent règlement.